

**Rapport annuel relatif aux cinq principales plates-formes d'exécution d'AXA Investment Managers Paris
(« AXA IM Paris » ou « la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

1. Introduction	2
2. Analyse qualitative consolidée.....	3
3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients.....	5
Actions - Actions et certificats de dépôt - Niveaux de liquidité des pas de cotation 1 et 2 (de 0 à 79 transactions par jour).....	5
Actions - Actions et certificats de dépôt - Niveaux de liquidité des pas de cotation 3 et 4 (de 80 à 1999 transactions par jour).....	7
Actions - Actions et certificats de dépôt - Niveaux de liquidité des pas de cotation 5 et 6 (plus de 2 000 transactions par jour).....	9
Titres de dette - Obligations	11
Titres de dette - Instruments du marché monétaire	13
Dérivés sur taux d'intérêt - <i>Futures</i> et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation	15
Dérivés de taux d'intérêt - <i>Swaps, forwards</i> et autres dérivés sur taux d'intérêt.....	16
Dérivés de crédit - Autres dérivés de crédit	18
Dérivés sur devises - <i>Futures</i> et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation	20
Dérivés sur devises - <i>Swaps, forwards</i> et autres dérivés sur devises	21
Dérivés sur actions - Options et <i>futures</i> admis à la négociation sur une plate-forme de négociation	23
Dérivés sur actions - <i>Swaps</i> et autres dérivés sur actions	25
Dérivés titrisés - <i>Warrants</i> et dérivés sur certificats de dépôt	26
Produits indiciaires cotés (fonds indiciaires cotés, <i>exchange traded notes</i> et <i>exchange traded commodities</i>).....	28
Produits financiers structurés.....	30
Autres instruments	31
4. Aperçu par classe d'actifs et sous-classe d'actifs des instruments financiers pour les opérations de financement sur titres	32
Titres de dette.....	32
Actions	33

1. Introduction

Conformément à la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II), le présent rapport¹ fournit des informations relatives aux cinq principales plates-formes d'exécution et contreparties utilisées par AXA Investment Managers Paris (« AXA IM Paris » ou « la Société ») lors du placement et de l'exécution d'ordres auprès de contreparties pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 dans le cadre de l'activité de gestion de portefeuille d'AXA IM Paris (« Rapport »).

Le présent Rapport fournit une analyse distincte par classe et par sous-classe d'actifs le cas échéant, des instruments financiers, tels que définis par MiFID II, lorsqu'AXA IM Paris a placé et exécuté des ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, AXA IM Paris n'a pas placé ou exécuté d'ordres dans les classes d'actifs qui ne figurent pas dans ce rapport.

Dans chaque section, l'analyse comprend, le cas échéant :

- les cinq principales contreparties ainsi que leur identifiant respectif dans cette catégorie d'instruments financiers ;
- la proportion du volume d'ordres placés en pourcentage du volume total dans cette catégorie d'instruments financiers ;
- la proportion du nombre d'ordres placés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie d'instruments financiers ;
- l'indication du fait qu'AXA IM Paris a, ou non, placé en moyenne moins d'un ordre par jour ouvrable au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dans cette catégorie d'instruments financiers ; et
- l'indication du fait qu'AXA IM Paris a, ou non, exécuté dans le cadre de ses transactions pour l'exercice 2019 :
 - des ordres dirigés – un « ordre dirigé » désigne un ordre pour lequel une plate-forme d'exécution a été spécifiée par les clients dans le cadre d'un service de réception-transmission d'ordres ou d'exécution uniquement.
 - des ordres passifs – un « ordre passif » désigne un ordre qui a fourni de la liquidité et s'applique pour les actions et les instruments assimilés aux actions. Ce type d'ordres s'applique lorsqu'AXA IM Paris est un membre ou un acteur de marché d'une plate-forme d'exécution, ce qui n'est pas le cas en pratique.
 - des ordres agressifs – un « ordre agressif » désigne un ordre qui a absorbé de la liquidité et s'applique pour les actions et les instruments assimilés aux actions. Ce type d'ordres s'applique lorsqu'AXA IM Paris est un membre ou un acteur de marché d'une plate-forme d'exécution, ce qui n'est pas le cas en pratique.

Dans le cadre de la préparation du présent Rapport, toutes les données chiffrées ont été établies en euros (« EUR »). Lorsque l'exécution ou la transmission d'ordres de clients n'a pas été réalisée en EUR, une conversion a été faite en EUR sur la base du taux de change au comptant en vigueur applicable.

Le « Pas de cotation » correspond au nombre quotidien moyen de transactions sur le marché le plus pertinent en termes de liquidité pour les actions ou les certificats de dépôt. Les actions des pays non membres de l'Espace économique européen (EEE) n'ont pas été classées en pas de cotation et ne font pas partie des tableaux « Actions », mais plutôt du tableau « Autres instruments ».

¹ En 2019, AXA IM Paris n'a pas placé ou exécuté d'ordres pour le compte de clients particuliers ; ce rapport est uniquement destiné aux clients professionnels.

2. Analyse qualitative consolidée

Les informations qualitatives suivantes sont fournies par la Société sur une base consolidée pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, car l'information est commune à toutes les catégories d'instruments financiers relevant du présent Rapport. L'analyse qualitative spécifique à chaque catégorie d'instruments financiers dans le cadre du présent Rapport est fournie dans les sections 1-3 susmentionnées du présent rapport.

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, AXA IM Paris a uniquement placé et exécuté des ordres de clients auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille, et ce, pour les clients professionnels.
- AXA IM Paris n'a pas entretenu de lien étroit ou n'a pas été en situation de conflit d'intérêts avec une plateforme d'exécution ou une contrepartie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 en ce qui concerne les catégories d'instruments financiers visées dans le présent Rapport, lors du placement auprès d'une contrepartie à des fins d'exécution des ordres de clients pour le compte de la Société, sauf avec les entités suivantes qui sont des filiales d'AXA IM et sont, par conséquent, des sociétés sœurs :
 - AXA Investment Managers Asia (Singapore) Limited
 - AXA Investment Managers GS Limited
 - AXA Investment Managers IF

En pratique, AXA IM Paris place des ordres principalement* avec le trading desk centralisé d'AXA IM, auxquelles les entités listées ci-dessus sont rattachées. En effet, AXA IM a mis en place une séparation des fonctions au sein de son organisation, afin de permettre au gérant de portefeuille de se concentrer sur la gestion des investissements et l'initiation d'ordres, tandis que les trading desks d'AXA IM sont chargés de la bonne exécution des transactions (AXA Investment Managers GS Limited, AXA Investment Managers Asia (Singapore) Limited et AXA Investment Managers IF selon la liste ci-dessus). Cette organisation présente plusieurs avantages, notamment d'éviter le risque de collusion entre les gérants de portefeuille et les contreparties et d'offrir une vision transversale sur les ordres des gérants de portefeuille afin de regrouper les ordres des portefeuilles. Les conflits d'intérêts potentiels ont été parfaitement identifiés et gérés en conséquence, sans frais supplémentaires facturés par les trading desks d'AXA IM comme coût intermédiaire par rapport au coût opérationnel. En outre, un suivi régulier de la meilleure exécution/allocation est réalisé.

* Cette séparation des fonctions ne s'applique pas à un nombre limité de domaines d'expertise au sein d'AXA IM Paris, où les fonctions de trader et de gérant de portefeuille sont toutes deux rattachées à AXA IM Paris.

- Aucun accord particulier n'a été conclu avec une plateforme d'exécution ou une contrepartie de la Société à l'égard des paiements effectués et reçus, des remises, des rabais, ou des avantages non monétaires matériels, quelle que soit la catégorie d'instruments financiers visée dans le présent Rapport du Top 5. En principe, la Société peut accepter des avantages non monétaires mineurs relatifs à la prestation de services aux clients s'ils sont considérés comme pouvant améliorer la qualité du service fourni au client, d'une ampleur et d'une nature qui ne sauraient nuire à l'obligation de la Société d'agir au mieux des intérêts des clients. Les avantages non monétaires mineurs peuvent inclure, entre autres :
 - les informations ou les documents relatifs à un instrument financier ou un service d'investissement qui sont soit génériques, soit accessibles au public ;
 - la participation à des conférences, des séminaires et d'autres événements de formation sur les avantages et les caractéristiques d'un instrument financier ou d'un service d'investissement spécifique ;
 - l'hospitalité d'une valeur de minimis raisonnable (déterminée au niveau de l'entité locale), telles que la nourriture et les boissons lors d'une réunion d'affaires, d'une conférence, d'un séminaire ou d'une formation, tel que mentionné ci-dessus ; et
 - tout autre avantage non monétaire mineur considéré dans la juridiction locale comme pouvant améliorer la qualité du service fourni à un client, d'une ampleur et d'une nature qui ne sauraient nuire à l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.



- Les contreparties utilisées par la Société sont soumises à un processus d'autorisation préalable et, par la suite, à des processus de suivi continu, qui comprennent, entre autres, l'évaluation de la solvabilité et de la stabilité financière de la contrepartie, l'examen des services d'exécution de la contrepartie et la capacité de la contrepartie à négocier efficacement pour le compte des clients de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la sélection des intermédiaires a été élargie pour inclure de nouvelles contreparties spécialisées dans l'exécution sur des marchés spécifiques afin que la Société soit en mesure de fournir une couverture d'exécution appropriée à ses clients.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, AXA IM Paris n'a pas été en mesure d'utiliser des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication, étant donné qu'aucun n'est établi en Europe.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, AXA IM Paris n'a pas utilisé de rapports RTS 27 de courtiers dans le cadre de son processus de sélection des courtiers.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Actions - Actions et certificats de dépôt - Niveaux de liquidité des pas de cotation 1 et 2 (de 0 à 79 transactions par jour)				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Yes				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	98.15%	98.63%	-	-	-
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	1.85%e	1.37%e			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Le tableau ci-dessus présente les transactions sur actions relatives aux niveaux de liquidité 1 et 2 selon la classification ESMA. Afin de déterminer le pas de cotation de chaque instrument, AXA IM Paris classe les transactions sur actions par pas de cotation, sur la base de la dernière liste publiée sur le site Internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en même temps que les rapports du Top 5.

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA Investment Managers GS Limited et AXA Investment Managers IF ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

Les ordres sur les actions sont généralement placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers GS Limited et d'AXA Investment Managers IF). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA Investment Managers GS Limited et AXA Investment Managers IF dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

Le prix et la taille d'un ordre de client constituent les principaux facteurs d'exécution lors de la négociation d'actions. La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des actions et des titres assimilés à des actions est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix et taille de l'ordre du client.
- Priorité 2 : coûts directs d'exécution, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et de règlement, nature de l'ordre du client.

Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de sélection des ordres, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

Catégorie d'instruments		Actions - Actions et certificats de dépôt - Niveaux de liquidité des pas de cotation 3 et 4 (de 80 à 1999 transactions par jour)				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	88.89%	85.68%	-	-	-
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	11.11%e	14.32%e			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Le tableau ci-dessus présente les transactions sur actions relatives aux niveaux de liquidité 3 et 4 selon la classification ESMA. Afin de déterminer le pas de cotation de chaque instrument, AXA IM Paris classe les transactions sur actions par pas de cotation, sur la base de la dernière liste publiée sur le site Internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en même temps que les rapports du Top 5.

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA Investment Managers GS Limited et AXA Investment Managers IF ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

Les ordres sur les actions sont généralement placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers GS Limited et d'AXA Investment Managers IF). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA Investment Managers GS Limited et AXA Investment Managers IF dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

Le prix et la taille d'un ordre de client constituent les principaux facteurs d'exécution lors de la négociation d'actions. La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des actions et des titres assimilés à des actions est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix et taille de l'ordre du client.
- Priorité 2 : coûts directs d'exécution, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et de règlement, nature de l'ordre du client.

Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de sélection des ordres, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Actions - Actions et certificats de dépôt - Niveaux de liquidité des pas de cotation 5 et 6 (plus de 2 000 transactions par jour)				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	97.61%	94.61%	-	-	-
AXA Investment Managers GS*	213800RHZ63F9LBR3968	2.39%e	5.39%e			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Le tableau ci-dessus présente les transactions sur actions relatives aux niveaux de liquidité 5 et 6 selon la classification ESMA. Afin de déterminer le pas de cotation de chaque instrument, AXA IM Paris classe les transactions sur actions par pas de cotation, sur la base de la dernière liste publiée sur le site Internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en même temps que les rapports du Top 5.

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA Investment Managers GS Limited et AXA Investment Managers IF ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

Les ordres sur les actions sont généralement placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers GS Limited et d'AXA Investment Managers IF). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA Investment Managers GS Limited et AXA Investment Managers IF dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

Le prix et la taille d'un ordre de client constituent les principaux facteurs d'exécution lors de la négociation d'actions. La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des actions et des titres assimilés à des actions est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix et taille de l'ordre du client.
- Priorité 2 : coûts directs d'exécution, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et de règlement, nature de l'ordre du client.

Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de sélection des ordres, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Titres de dette - Obligations				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	86.53%	75.00%	-	-	0.11%
AXA Investment Managers GS Limited*	213800RHZ63F9LBR3968	7.67%	21.74%	-	-	0.07%
AXA Investment Managers Asia Ltd	213800O3PXXASJO7RQ65	0.72%	0.87%	-	-	-
Bofa Securities Europe SA	549300FH0WJAPEHTIQ77	0.71%	0.30%	-	-	-
Natixis SA	KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63	0.59%	0.20%	-	-	-

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA Investment Managers GS Limited et AXA Investment Managers IF ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

La plupart des ordres sur les obligations sont placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers GS Limited et d'AXA Investment Managers IF). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA Investment Managers GS Limited et AXA Investment Managers IF dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

La priorité des critères d'exécution pour le placement d'ordres sur des obligations est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix et taille de l'ordre du client, probabilité d'exécution et de règlement.
- Priorité 2 : rapidité d'exécution, nature de l'ordre du client.
- Priorité 3 : coûts directs d'exécution.

Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de sélection des ordres, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe

de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Titres de dette - Instruments du marché monétaire				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	99.99%	99.94%	-	-	-
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	0.01%	0.06%	-	-	-
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA Investment Managers IF ou AXA Investment Managers GS Limited ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

Les ordres sur les instruments du marché monétaire sont généralement placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers IF ou d'AXA Investment Managers GS Limited). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA Investment Managers IF ou AXA Investment Managers GS Limited dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

La priorité des critères d'exécution pour le placement d'ordres sur des instruments du marché monétaire est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix et taille de l'ordre du client.
- Priorité 2 : coûts directs d'exécution, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et de règlement, nature de l'ordre du client.

Pour cette sous-classe d'actifs spécifique : l'organisation des instruments du marché monétaire n'est généralement pas centralisée et, pour un certain nombre d'émissions obligataires non gouvernementales, ce marché est considéré comme étant moins liquide. Etant donné que la liquidité des titres à revenu fixe varie fortement, il pourrait s'avérer nécessaire dans les marchés peu liquides de considérer la probabilité d'exécution comme étant la priorité la plus élevée. Cependant, il serait difficile de suggérer que ce facteur signifierait que le prix n'est pas pris en compte. Si la liquidité est disponible et qu'une comparaison des prix est fournie pour la taille de la transaction concernée, AXA Investment Managers IF ou AXA Investment Managers GS Limited exécuteront l'ordre sur la plate-forme d'exécution présentant le prix total le plus attractif.

Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de sélection des ordres, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Dérivés sur taux d'intérêt - Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	99.55%	98.19%	-	-	-
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	0.45%	1.81%	-	-	-
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA Investment Managers IF ou par AXA Investment Managers GS Limited ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

Les ordres sur les dérivés sur taux d'intérêt (*futures* et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation) sont généralement placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers IF et AXA Investment Managers GS Limited). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA Investment Managers IF ou par AXA Investment Managers GS Limited dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des dérivés sur taux d'intérêt est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre du client.
- Priorité 2 : coûts directs d'exécution.

Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de sélection des ordres, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Dérivés de taux d'intérêt - <i>Swaps, forwards</i> et autres dérivés sur taux d'intérêt				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	99.77%	98,32	-	-	-
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	0.16%	1.57%	-	-	-
AXA Investment Managers UK Limited	213800PZDUGEXMRMKR15	0.07%	0.10%	-	-	-
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA IM IF ; AXA IM GS ou AXA IM UK ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

Les ordres sur les dérivés de taux d'intérêt sont généralement placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers IF; AXA Investment Managers GS; AXA Investment Managers UK IF). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA Investment Managers IF; AXA Investment Managers GS; AXA Investment Managers UK dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des dérivés sur taux d'intérêt est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix, réactivité, coût total.
- Priorité 2 : qualité des services de support, caractéristiques ISDA/CSA².
- Priorité 3 : caractéristiques du client.

AXA IM Paris a des processus et des contrôles pour gérer le juste prix des produits de gré à gré en collectant les données de marché utilisées pour estimer le prix de ces produits et, si possible, en les comparant à des produits similaires ou comparables. L'obtention du meilleur prix constituera l'un des éléments clés, mais pas toujours le plus important, pris en compte pour chaque ordre de client. D'autres critères, considérés

² Contrat-type utilisé pour l'achat ou la vente de produits dérivés OTC ainsi que pour l'échange de garanties financières

par AXA IM Paris comme étant essentiels à la bonne conclusion d'un ordre de client, seront également déterminants pour définir l'importance relative des facteurs d'exécution. Notamment, lors de la négociation d'un dérivé de gré à gré, la politique de garantie ou d'exigence de marge d'une contrepartie, la facilité de clôture ou de restructuration d'une transaction avec une contrepartie et d'autres éléments similaires seront également pris en compte.

Pour cette sous-classe d'actifs, AXA IM Paris sélectionnera, dans la mesure du possible, une contrepartie en fonction du prix à partir d'une liste de contreparties qu'elle a identifiées comme étant les plus compétitives dans le domaine concerné. Moins de trois prix fermes ou indicatifs sont habituellement acquis pour, entre autres, contenir tout désavantage potentiel qui pourrait être créé par des fuites d'informations sensibles avant de négocier un ordre de client.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Dérivés de crédit - Autres dérivés de crédit				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	100.00%	100.00%	-	-	-
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA IM Paris ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

Les ordres sur les dérivés de crédit sont généralement placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers IF). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA Investment Managers IF dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des dérivés de crédit est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix, réactivité, coût total.
- Priorité 2 : qualité des services de support, caractéristiques ISDA/CSA³.

³ Contrat-type utilisé pour l'achat ou la vente de produits dérivés OTC ainsi que pour l'échange de garanties financières

- Priorité 3 : caractéristiques du client.

AXA IM Paris a des processus et des contrôles pour gérer le juste prix des produits de gré à gré en collectant les données de marché utilisées pour estimer le prix de ces produits et, si possible, en les comparant à des produits similaires ou comparables. L'obtention du meilleur prix constituera l'un des éléments clés, mais pas toujours le plus important, pris en compte pour chaque ordre de client. D'autres critères, considérés par AXA IM Paris comme étant essentiels à la bonne conclusion d'un ordre de client, seront également déterminants pour définir l'importance relative des facteurs d'exécution. Notamment, lors de la négociation d'un dérivé de gré à gré, la politique de garantie ou d'exigence de marge d'une contrepartie, la facilité de clôture ou de restructuration d'une transaction avec une contrepartie et d'autres éléments similaires seront également pris en compte.

Pour cette sous-classe d'actifs, AXA IM Paris sélectionnera, dans la mesure du possible, une contrepartie en fonction du prix à partir d'une liste de contreparties qu'elle a identifiées comme étant les plus compétitives dans le domaine concerné. Moins de trois prix fermes ou indicatifs sont habituellement acquis pour, entre autres, contenir tout désavantage potentiel qui pourrait être créé par des fuites d'informations sensibles avant de négocier un ordre de client.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Dérivés sur devises - Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	99.81%	99.13%	-	-	-
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	0.19%	0.87%	-	-	-
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA IM IF ou par AXA IM GS Limited ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA IM IF ou par AXA IM GS Limited dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

Les ordres sur les dérivés sur devises (« admis à la négociation sur une plate-forme de négociation ») sont généralement placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers IF et d'AXA Investment Managers GS Limited). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution. Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de sélection des ordres, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

Dans la mesure du possible, nous sélectionnons généralement une contrepartie en fonction du prix à partir d'une liste de contreparties identifiées par nos soins comme étant les plus compétitives. La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des dérivés sur devises est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre du client.
- Priorité 2 : coûts directs d'exécution.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Dérivés sur devises - <i>Swaps, forwards</i> et autres dérivés sur devises				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	88.92%	91.18%	-	-	0.66%
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	3.57%	5.13%	-	-	0.76%
HSBC Bank PLC	MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54	2.78%	1.28%	-	-	-
Citigroup Global Markets Limited	XKZZ2JZF41MRHTR1V493	2.41%	1.07%	-	-	-
Lloyds Bank Corporate Markets PLC	213800MBWEIJD5CU638	1.43%	0.76%	-	-	-

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA IM IF ou par AXA IM GS Limited ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA IM IF ou par AXA IM GS Limited dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

AXA IM Paris a des processus et des contrôles pour gérer le juste prix des produits de gré à gré en collectant les données de marché utilisées pour estimer le prix de ces produits et, si possible, en les comparant à des produits similaires ou comparables. L'obtention du meilleur prix constituera l'un des éléments clés, mais pas toujours le plus important, pris en compte pour chaque ordre de client. D'autres critères, considérés par AXA IM Paris comme étant essentiels à la bonne conclusion d'un ordre de client, seront également déterminants pour définir l'importance relative des facteurs d'exécution. Notamment, lors de la négociation d'un dérivé de gré à gré, la politique de garantie ou d'exigence de marge d'une contrepartie, la facilité de clôture ou de restructuration d'une transaction avec une contrepartie et d'autres éléments similaires seront également pris en compte.

La plupart des ordres sur les dérivés sur devises (« autres dérivés de crédit ») sont placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers IF ou d'AXA Investment Managers GS Limited). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution. Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de sélection des ordres, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui

exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

Pour cette sous-classe d'actifs, AXA IM Paris sélectionne, dans la mesure du possible, une contrepartie en fonction du prix à partir d'une liste de contreparties qu'elle a identifiées comme étant les plus compétitives dans le domaine concerné. La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des dérivés sur devises est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix et taille de l'ordre.
- Priorité 2 : coûts directs d'exécution, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et de règlement, nature de l'ordre.

Dans la mesure du possible, AXA IM Paris a fait appel à des fournisseurs indépendants d'analyse des coûts de transaction (« TCA » - Transaction Cost Analysis) pour aider la Société à évaluer la qualité des services d'exécution fournis par les contreparties qui exécutent les ordres des clients pour le compte de la Société. Indépendamment du fait qu'une analyse TCA soit disponible ou non, AXA IM Paris a établi des contrôles pour garantir le respect des principes généraux de mise en concurrence et d'exécution au meilleur prix, ou que les exceptions ont été dûment justifiées.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Dérivés sur actions - Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	97.93%	96.60%	-	-	-
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	2.07%	3.40%	-	-	-
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA IM IF ou par AXA IM GS Limited ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA IM IF ou par AXA IM GS Limited dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des dérivés sur actions est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix et taille de l'ordre du client, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et de règlement, nature de l'ordre du client.
- Priorité 2 : coûts directs d'exécution.

Les ordres sur les dérivés sur actions (« autres dérivés de crédit ») sont généralement placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers IF et d'AXA Investment Managers GS Limited). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution. Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de meilleure exécution, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui

exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

Lorsqu'AXA IM Paris ne place pas d'ordre auprès des trading desks centralisés, AXA IM Paris a des processus et des contrôles pour gérer le juste prix des produits de gré à gré en collectant les données de marché utilisées pour estimer le prix de ces produits et, si possible, en les comparant à des produits similaires ou comparables. L'obtention du meilleur prix constituera l'un des éléments clés, mais pas toujours le plus important, pris en compte pour chaque ordre de client. D'autres critères, considérés par AXA IM Paris comme étant essentiels à la bonne conclusion d'un ordre de client, seront également déterminants pour définir l'importance relative des facteurs d'exécution. Notamment, lors de la négociation d'un dérivé de gré à gré, la politique de garantie ou d'exigence de marge d'une contrepartie, la facilité de clôture ou de restructuration d'une transaction avec une contrepartie et d'autres éléments similaires seront également pris en compte.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Dérivés sur actions - <i>Swaps</i> et autres dérivés sur actions				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Oui				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	100.00%	100.00%	-	-	-
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA IM Paris ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA Investment Managers IF dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

AXA IM Paris a des processus et des contrôles pour gérer le juste prix des produits de gré à gré en collectant les données de marché utilisées pour estimer le prix de ces produits et, si possible, en les comparant à des produits similaires ou comparables. L'obtention du meilleur prix constituera l'un des éléments clés, mais pas toujours le plus important, pris en compte pour chaque ordre de client. D'autres critères, considérés par AXA IM Paris comme étant essentiels à la bonne conclusion d'un ordre de client, seront également déterminants pour définir l'importance relative des facteurs d'exécution. Notamment, lors de la négociation d'un dérivé de gré à gré, la politique de garantie ou d'exigence de marge d'une contrepartie, la facilité de clôture ou de restructuration d'une transaction avec une contrepartie et d'autres éléments similaires seront également pris en compte.

La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des dérivés sur actions est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix, réactivité, coût total.
- Priorité 2 : qualité des services de support, caractéristiques ISDA/CSA⁴.
- Priorité 3 : caractéristiques du client.

Pour cette sous-classe d'actifs, les transactions ont été placées auprès d'une contrepartie seulement et représentent un faible nombre de transactions dans la pratique.

⁴ contrat-type utilisé pour l'achat ou la vente de produits dérivés OTC ainsi que pour l'échange de garanties financières

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Dérivés titrisés - <i>Warrants</i> et dérivés sur certificats de dépôt				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Oui				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	66.03%	86.54%	-	-	-
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	5.02%	8.04%	-	-	-
BNP Paribas SA	ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	3.73%	0.50%	-	-	-
Morgan Stanley Europe SE	54930056FHWP7GIWYY08	3.02%	0.60%	-	-	-
Barclays Bank Ireland Public Limited Company	2G5BKIC2CB69PRJH1W31	2.96%	0.64%	-	-	-

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA IM Paris ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA IM IF ou par AXA IM GS Limited dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

La plupart des ordres sur les dérivés titrisés (« autres dérivés de crédit ») sont placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers IF et d'AXA Investment Managers GS Limited). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution. Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de sélection des ordres, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

AXA IM Paris a des processus et des contrôles pour gérer le juste prix des produits de gré à gré en collectant les données de marché utilisées pour estimer le prix de ces produits et, si possible, en les comparant à des produits similaires ou comparables. L'obtention du meilleur prix constituera l'un des éléments clés, mais pas toujours le plus important, pris en compte pour chaque ordre de client. D'autres critères, considérés par AXA IM Paris comme étant essentiels à la bonne conclusion d'un ordre de client, seront également déterminants pour définir l'importance relative des facteurs d'exécution. Notamment, lors de la négociation d'un

dérivé de gré à gré, la politique de garantie ou d'exigence de marge d'une contrepartie, la facilité de clôture ou de restructuration d'une transaction avec une contrepartie et d'autres éléments similaires seront également pris en compte.

La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des dérivés sur actions est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix, réactivité, coût total.
- Priorité 2 : qualité des services de support, caractéristiques ISDA/CSA⁵.
- Priorité 3 : caractéristiques du client.

⁵ contrat-type utilisé pour l'achat ou la vente de produits dérivés OTC ainsi que pour l'échange de garanties financières

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Produits indiciaires cotés (fonds indiciaires cotés, <i>exchange traded notes</i> et <i>exchange traded commodities</i>)				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Oui				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	100.00%	100.00%	-	-	-
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA Investment Managers IF ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA Investment Managers IF suivra cette instruction.

Les ordres sur les produits indiciaires cotés sont généralement placés auprès des trading desks d'AXA IM (placement en interne auprès d'AXA Investment Managers IF). Les principaux avantages d'une telle organisation sont (i) l'augmentation de la qualité d'exécution, (ii) la diminution des coûts liés au courtage et (iii) les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur la gestion et l'exécution. Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de sélection des ordres, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA Investment Managers IF dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

Le prix et la taille d'un ordre de client constituent les principaux facteurs d'exécution lors de la négociation de produits indiciaires cotés. La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des produits indiciaires cotés est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix et taille de l'ordre du client.
- Priorité 2 : coûts directs d'exécution, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et de règlement, nature de l'ordre du client.

Dans le cadre de son processus de suivi des transactions post-négociation, AXA IM procède au suivi et à l'examen des ordres de clients exécutés afin de valider et d'analyser la réalisation de la meilleure exécution et l'efficacité de la présente Politique de sélection des ordres, et ce, afin de remédier de manière appropriée aux lacunes en la matière identifiées. La responsabilité première relative au suivi de la qualité d'exécution des ordres de clients relève de chaque personne au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé qui exécute les ordres de client, mais également du responsable de chaque équipe de gestion d'actifs et du trading desk centralisé. AXA IM effectue le suivi quotidien des ordres de client exécutés et a mis en place un processus de notification pour soulever des questions au sein des équipes de gestion d'actifs et du trading desk centralisé.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Produits financiers structurés				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Oui				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Beech Hill Securities, Inc.	254900VP1L7G987CB424	30,89%	20,51%	-	-	-
Royal Bank of Canada	ES7IP3U3RHIGC71XBU11	26,61%	30,77%	-	-	-
RBC Capital Markets, LLC	549300LCO2FLSSVFFR64	22,29%	25,64%	-	-	-
TULLETT PREBON (SECURITIES) LIMITED	549300BMVW85YF9FGN67	10,32%	12,82%	-	-	-
AK Capital LLC	254900GCGRJ09YAS2P82	8,07%	7,69%	-	-	-

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA IM Paris ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA IM Paris dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

Le prix et la taille d'un ordre de client constituent les principaux facteurs d'exécution lors de la négociation d'actions. La priorité des critères d'exécution pour les transactions sur des produits financiers structurés est généralement la suivante :

- Priorité 1 : prix et taille de l'ordre du client.
- Priorité 2 : coûts directs d'exécution, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et de règlement, nature de l'ordre du client.

3. Rapport annuel relatif aux cinq principales contreparties pour l'activité de placement et de transmission des ordres de clients

Catégorie d'instruments		Autres instruments				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	66.97%	90.99%	-	-	-
AXA Investment Managers UK Limited	213800PZDUGEXMRMKR15	26.24%	0.43%	-	-	-
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	6.01%	8.44%	-	-	-
AXA Investment Managers Paris S.A.	969500S4JU30ML1J3P20	0.78%	0.14%	-	-	-
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

AXA IM Paris prend généralement en compte les facteurs d'exécution suivants lors du placement et l'exécution d'ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille : le prix de l'instrument financier, les coûts directement liés à l'exécution de l'ordre (y compris les commissions ou frais prélevés par AXA Investment Managers IF ainsi que les coûts implicites), la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, la nature de l'ordre et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre du client, à condition que lorsqu'une instruction spécifique du client s'applique, AXA IM Paris suivra cette instruction.

En l'absence d'une instruction spécifique du client, les autres facteurs d'exécution susceptibles d'être pris en compte par AXA IM Paris dans le cadre de l'exécution de l'ordre du client peuvent inclure : la nécessité d'une exécution en temps opportun, la possibilité d'une amélioration des prix, l'impact potentiel sur le prix d'un ordre de client, la liquidité du marché (qui peut rendre difficile l'exécution d'un ordre de client), la nature de la transaction (y compris si cette transaction peut être exécutée sur un marché réglementé ou non), la qualité et la rentabilité des systèmes de compensation et de règlement disponibles ainsi que la nécessité de diversification des contreparties.

Le tableau présente également les instruments assimilés à des actions de pays non-membres de l'Espace économique européen (EEE) ou qui ne sont pas conformes à la classification ESMA en matière de pas de cotation.

4. Aperçu par classe d'actifs et sous-classe d'actifs des instruments financiers pour les opérations de financement sur titres

Catégorie d'instruments		Titres de dette				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Non				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers IF	969500X1Y8G7LA4DYS04	91.61%	88.88%	-	-	-
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	8.39%	11.12%	-	-	-
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

AXA IM Paris vise à prendre de manière constante toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients. Elle prendra ainsi en compte les différentes circonstances liées à l'exécution d'un ordre ou d'une transaction dans chaque type d'instrument financier. AXA IM Paris, AXA Investment Managers IF et AXA Investment Managers GS Limited réalisent des opérations de financement sur titres sur une plate-forme qui offre un accès à de nombreux acteurs du marché. AXA IM IF et AXA Investment Managers GS Limited prennent en compte les facteurs d'exécution suivants lors de l'exécution d'une opération de financement sur titres, étant donné que la priorité des critères d'exécution est généralement la suivante :

- Priorité 1 (facteur déterminant) : prix et caractéristiques de l'ordre (y compris, mais sans s'y limiter, la taille, la demande relative de la transaction, la durée de l'opération).
- Priorité 2 (facteur important) : nature de la transaction, y compris si ces transactions sont soumises ou non à des exigences réglementaires, caractéristiques et objectifs sous-jacents du portefeuille, caractéristiques du client, type d'instrument financier à négocier.
- Priorité 3 (facteur à prendre en considération) : rentabilité de la compensation et du règlement liés ; disponibilité des plates-formes d'exécution ou des contreparties

Catégorie d'instruments		Actions				
Indiquer si < 1 ordre a été exécuté en moyenne par jour ouvrable au cours de l'année précédente		Yes				
Cinq principales plates-formes d'exécution en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AXA Investment Managers GS Limited	213800RHZ63F9LBR3968	100%	100%	-	-	-
Not applicable	Not applicable	Not applicable	Not applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

AXA IM Paris vise à prendre de manière constante toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients. Elle prendra ainsi en compte les différentes circonstances liées à l'exécution d'un ordre ou d'une transaction dans chaque type d'instrument financier. AXA IM Paris et AXA Investment Managers GS Limited réalisent des opérations de financement sur titres sur une plate-forme qui offre un accès à de nombreux acteurs du marché. AXA IM Paris et AXA Investment Managers GS Limited prennent en compte les facteurs d'exécution suivants lors de l'exécution d'une opération de financement sur titres, étant donné que la priorité des critères d'exécution est généralement la suivante :

- Priorité 1 (facteur déterminant) : prix et caractéristiques de l'ordre (y compris, mais sans s'y limiter, la taille, la demande relative de la transaction, la durée de l'opération).
- Priorité 2 (facteur important) : nature de la transaction, y compris si ces transactions sont soumises ou non à des exigences réglementaires, caractéristiques et objectifs sous-jacents du portefeuille, caractéristiques du client, type d'instrument financier à négocier.
- Priorité 3 (facteur à prendre en considération) : rentabilité de la compensation et du règlement liés ; disponibilité des plates-formes d'exécution et le nombre de contreparties emprunteuses disponibles